

aux désagréments des intempéries. Ces rues, composées de villas ou de maisons de rapport, déboucheront tantôt sur des places, tantôt sur des sites naturels. Les monuments publics seront, à l'avance, arrêtés dans leurs dimensions et leurs formes et selon une méthode de groupements artistiques. Les places, les jardins publics, les avenues d'arbres auront, dans l'arrangement de la cité, des positions calculées pour la meilleure aération, circulation et beauté.

## II

Nous essaierons maintenant d'indiquer quels motifs s'opposent à l'originalité de notre architecture. Mais, tout d'abord, qu'est-ce que l'architecture? Un philosophe mort prématurément nous en fournit une clairvoyante définition :

L'architecture est l'art d'introduire le mouvement dans les choses inertes; construire, c'est animer. L'architecture en premier lieu, organise les matériaux, les met en ordre; en second lieu, elle les soumet à une sorte d'action d'ensemble qui élève

d'un seul mouvement l'édifice de dessus le sol et, par l'harmonie des lignes, la continuité du jet ascensionnel, rend léger ce qui est pesant, fait monter et tenir debout, dans la position de la vie, ce qui tend à s'affaisser, à s'écraser. M. Sully-Prudhomme remarque avec justesse que la beauté architecturale ne va pas sans un certain allègement de la matière; le laid, en architecture, c'est, au contraire, ce qui est écrasé, lourd, ce qui est tout ensemble inorganisé et inerte...

... L'architecture étant faite pour contenir la vie, le mouvement et la vie qu'elle abrite en elle pénètrent pour ainsi dire ses matériaux, se font jour au travers: un édifice qui est fait pour la vie est lui-même une sorte de corps vivant, avec des ouvertures sur le dehors, ses fenêtres qui sont comme des yeux, ses portes qui sont comme des bouches, enfin tout ce qui marque le va et vient des êtres animés(1).

L'architecture, répercussion de la vie dans la matière, possède, par conséquent, un caractère éminemment social. Ce caractère est, en effet, discernable dans la plupart des villes qui n'eurent pas l'infortune d'être assujetties à ce que l'on appelle « le caporalisme architectural ».

(1) GUYAU, *l'Art au point de vue sociologique*, Paris, Alcan, 1889, p. 20.

En Hollande, « point de pierre, ils n'avaient qu'une terre collante, bonne pour empêtrer les pieds des hommes et des chevaux. Mais ils ont eu l'idée de la cuire, et de cette façon la brique, la tuile, qui sont les meilleures défenses contre l'humidité, se trouvent sous leur main. Vous voyez des bâtisses bien entendues et agréables d'aspect, les murs rouges, bruns, roses, couverts d'un enduit lustré, des façades blanches et vernissées, parfois ornées de fleurs et d'animaux sculptés, de médaillons, de colonnettes. Dans les vieilles villes, la maison a souvent sur la rue son pignon festonné d'arcades, de branchages, de bosselures, terminé par un oiseau, une pomme, un buste ; elle n'est point, comme dans nos villes, une suite de sa voisine, un compartiment abstrait de la grande caserne, mais une chose à part, douée d'un caractère propre et pittoresque... Aux environs d'Amsterdam, les villages semblent des décors d'opéra-comique, tant ils sont pimpants et bien époussetés (1). »

On peut se rendre compte, par ces portraits

(1) H. TAINE, *Philosophie de l'art*, Paris, Hachette, 1885, t. I. p. 293, et suiv.

fidèlement tracés, que la rue et l'architecture qui la composent réfléchissent la vie plantureuse des peuples septentrionaux. En outre, quelle variété d'aspects et que nous nous éloignons de notre régularité stupide et sans âme ! Regardons l'Espagne :

« Les maisons étaient peintes de ces couleurs légères que Séville répand sur ses murs et qui ressemblent à des robes de femmes. Il y en avait de couleur crème avec des corniches toutes blanches ; d'autres qui étaient roses, mais d'un rose si fragile ! d'autres vert d'eau ou orangées ou d'autres violet pâle... (1) »

(1) PIERRE LOUYS, *la Femme et le Pantin*, Paris, Mercure de France, 1898, p. 39. V. aussi, LOUIS BERTRAND, *le Rival de Don Juan*, Paris, Ollendorff, 1903, p. 166. V. également les descriptions de TH. GAUTIER dans ses *Voyages en Espagne et en Russie et les relations de Pierre Loti*. En peinture, voir la curieuse toile de VEBER, *les Maisons sont des visages*. L'œuvre entière de Steinlen, d'autre part, contient une étude pathétique de la rue. Mais jamais peut-être le subtil réaliste n'évoqua la maison parisienne avec plus de clairvoyance que dans ses illustrations du superbe poème de JEHAN RICTUS, *les Maisons (Les Soliloques du pauvre)*. Paris, Sevin et Rey, 1903, pp. 229 et s.). Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ce poème, l'une des plus belles pages assurément qu'ait inspirées l'architecture de Paris.

Et sur les confins de l'Orient, Tiflis, au soleil, projetée, comme pour retenir le voyageur, ses bâtisses teintées de vert nil, de jaune safran, de bleu céleste, de saumon changeant où courent de légers balcons à colonnettes blanches, des rampes ciselées, des galeries vitrées, des terrasses fleuries.

La Hollande, l'Espagne, l'Italie et la Russie sont peut-être les seules nations européennes qui n'aient pas souscrit à l'ordonnance des cités américaines. Aussi, chez elles, l'esthétique de la rue est-elle plus aisée à définir. Chez nous, au contraire, il faut la chercher plutôt dans le mouvement des êtres organiques que dans l'aspect des matières travaillées. Notre architecture extériorise de moins en moins la vie qu'elle enclôt entre d'opaques murailles.

Or quelles furent les causes de notre impersonnalité architecturale?

Nous étions, jusqu'en 1902, possesseurs de deux décrets qui arrêtaient absolument toute originalité dans l'édification et l'ornementation des maisons. Ces décrets, l'un du 22 juillet 1882 sur les saillies; l'autre du 23 juillet 1884 sur la

hauteur des constructions, ont été abrogés par celui du 13 août 1902 (1). Il nous est impossible de présenter les avantages de ce dernier sans avoir, au préalable, fait son historique. M. Louis Bonnier, à la tête de commissions et de sous-commissions, lutta pendant six ans afin de procurer aux architectes de l'avenir la facilité d'embellir leurs œuvres de pierre. L'administration se rangea enfin à son avis, faisant ainsi un grand effort vers l'hygiène, un petit effort vers l'esthétique.

M. Louis Bonnier d'abord enquêta dans les principales villes de France pour s'inspirer des règlements en vigueur. Il remarqua, avec son collègue Tanquerel, que « les uns sont de pâles copies de nos décrets parisiens; que d'autres sont à l'état vaguement rudimentaire (2) ». Souffrant de voir « se succéder le long de nos rues les façades des maisons alignées à la parade comme les grenadiers du grand Frédéric », il chercha les raisons de cet alignement éperdu.

(1) *Bull. off.* du 22 août 1902.

(2) *Rapport présenté au nom de la sous-commission technique*, par L. BONNIER (*Revision du décret du 23 juillet 1884 sur la hauteur des maisons*).

« C'est le constructeur, dit-il, qui, poussé par l'esprit d'utilisation à outrance, pressé aussi par l'incompréhensible besoin de faire régner sa façade avec celle de ses voisins... enflait son œuvre le plus possible, pour tirer profit des moindres anfractuosités du périmètre légal. Toutes les concessions du décret de 1882 eussent été portées subitement à une dimension double que les constructeurs eussent doublé uniformément et instantanément tous leurs empiètements sur la voie publique, et cela sans se soucier davantage de l'effet des saillies, du jeu des ombres et de la lumière. » Et, ajoute le rapporteur, « en vous présentant le résultat de ses études, votre sous-commission ne s'attend pas à ce que de plus grandes saillies fassent faire de meilleure architecture à ceux qui ne s'en soucient guère. Elle pense, du moins, par les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre en son nom, répondre aux désirs de nombreux artistes. Elle croit même que les nouvelles saillies permises, fussent-elles dues au seul désir de gagner quelques centimètres de terrain, contribueront encore au jeu des silhouettes

sur le ciel, au mouvement des façades (1) ».

Il résulte de ces considérations que l'esthétique intéresse médiocrement les architectes. Nous l'avions déjà affirmé. Cependant, avant la promulgation du décret de 1902, des quartiers de Paris, au dire de M. Bonnier, s'étaient ornés pittoresquement, tout en se tenant dans les limites du gabarit, de saillies, de balcons, de bow-windows, d'encorbellements, de pignons. C'est donc que, dans la réglementation arbitraire même, l'intention artistique se peut manifester.

Continuant son enquête, l'avisé rapporteur municipal nous apprend que, dans la plupart des villes étrangères, les règlements sur les saillies sont infiniment plus tolérants que le nôtre. Bruxelles, Vienne, Saint-Petersbourg, Londres, Berlin, Lisbonne, Rome et Francfort permettent d'outrepasser, dans certaines limites et à certaines conditions, l'alignement. Plusieurs de ces villes témoignent même, dans leurs prescriptions, d'une préoccupation esthétique. Rome

(1) *Rapport présenté au nom de la sous-commission technique, par LOUIS BONNIER (Revision du décret du 22 juillet 1882 sur les saillies).*

déclare « que les façades doivent être décorées en rapport avec l'importance de la situation de la maison ». Elle impose la peinture uniforme « des murs et des fenêtres sur toute l'étendue d'une façade ». Elle défend, « lorsque la propriété du mur de façade est divisée entre plusieurs propriétaires, de peindre différemment les parties appartenant à chacun d'eux ». Enfin « quand les peintures des murs de façade sont de nature à nuire à l'aspect de la rue, l'autorité peut, dans certains délais, *ordonner une nouvelle peinture* ».

Ces prescriptions nous paraissent d'autant plus nécessaires et louables que Rome, comme Lisbonne, possédant les maisons les plus hautes d'Europe, si toute liberté de décoration était laissée aux propriétaires, la suprême mésalliance d'aspects et de couleurs serait immédiatement atteinte (1).

(1) A Bruxelles, chose inouïe, pour la toiture des bâtiments longeant la voie publique, la « nuance des tuiles doit être agréée par le collège du bourgmestre et des échevins ». Il est à considérer d'ailleurs que la capitale belge surpasse toutes les villes européennes par la variété et la beauté de ses façades. Aucune place n'est comparable à

En tous lieux, à l'heure actuelle, les règlements d'origine récente abandonnent à son caprice l'imagination des ornemanistes. En France seulement, les décrets néfastes, immobilisant l'imagination de l'architecte, l'excusaient, en quelque sorte, d'américaniser notre construction. Celui du 13 août 1902, par bonheur, est un acheminement vers l'indépendance de l'ornementation. Il dit exactement, en son article 43 :

Le préfet de la Seine peut, pour les constructions privées ayant un caractère monumental ou pour les besoins d'art, de science ou d'industrie, autoriser, après avis du Conseil général des bâtiments civils et avec l'approbation du ministre de l'Intérieur, des dérogations aux dispositions du présent décret, relatives à la hauteur des bâtiments. Il peut également, après accomplissement des mêmes formalités, autoriser des saillies exceptionnelles pour les constructions ayant un caractère monumental.

Nous n'en reviendrons pas, certes, à l'enchevêtrement des rues moyennageuses, ce qui, en un sens, serait déplorable et contreviendrait aux

celle de l'Hôtel-de-Ville, aucune avenue à celle de la Princesse-Louise. V. sur Bruxelles, la brochure de CH. BULS : *Esthétique des Villes*, Bruxelles, Bruylant, 1893.

règles d'hygiène et de clarté, mais, nous en rapportant aux plans insérés dans la brochure de M. Bonnier, nous pourrions avoir des façades vraiment intéressantes et artistiques (1). De plus, ce décret, en permettant la surélévation des toitures, offre l'avantage d'embellir le monde des cheminées.

Il y a, parmi elles, une hiérarchie : les unes se coiffent d'un casque de chevalier avec une aigrette ; d'autres s'étouffent sous un hautbert ; d'autres s'engoncent militairement en une salade ; d'autres avec un air bourgeois, couvertes d'un bonnet pointu, commandent aux simples tuyaux de tôle ou de brique, minables et tristes, semblables à de la valetaille. Les unes emportent les fumées légères et bleues des cuisines aristocratiques ; les autres, celles plus opaques des modestes foyers ; d'autres, enfin, le graillon volatilisé et puant des marmites populaires. Elles

(1) Depuis la publication de cet article au *Mercur de France*, en juillet 1907, bien des efforts ont été tentés pour l'embellissement des façades et des concours organisés. Nous laissons le public juge de ce qu'a donné le modern-style. Pour être véridique, nous avouons cependant avoir rencontré, au cours de nos recherches et de nos promenades, quelques tentatives vraiment louables.

trouent le ciel de leurs silhouettes irrégulières. Elles déforment les toitures déjà si peu élégantes avec leurs brisures en tronc de cône ou leurs entournures cylindriques.

Désormais toute fantaisie est donc facilitée aux architectes, aux charpentiers et aux fumistes. Ils pourront à leur gré charger le ciel de dentelures et d'arabesques, élever des pignons et des tours, tordre le zinc et fouiller le plomb, utiliser l'ardoise ou la tuile à des dessins hardis, transformer les raides souches de cheminées en œuvres d'art comme les praticiens du moyen âge.

Mais il est à craindre que si l'on continue à tracer des rues parfaitement droites, ces efforts artistiques ne soient impuissants à accroître la beauté de la perspective, à moins qu'un décret ultérieur n'autorise l'imposition de toitures transversales par rapport à la direction de la rue, comme on en rencontre dans les villes flamandes et comme le moyen âge en édifiait.

Il est à craindre aussi que la rectitude des artères ne nivelle, aux yeux des spectateurs, la sculpture des façades. M. Hénard, dans le 2<sup>e</sup> fas-

cicule de ses *Transformations de Paris*, propose, pour mettre en valeur ces sculptures, des alignements discontinus, brisés et à redans. Cette proposition est plus que séduisante pour ceux — si rares — que passionne le problème de l'esthétique urbaine. Malheureusement elle ne peut être pratiquée que dans les villes nouvelles. Nous supporterons longtemps encore, en France, la tyrannie de la tradition et, avec la lenteur, la ténacité de l'Administration, ces bouleversements ne sont pas près de se produire (1).

Pourtant c'est surtout en singularisant le style des façades que nos cités prendront un caractère. La science nous y aide. L'architecture métallique, florissante, mais trop lourde en Amérique, s'allège, chez nous, d'un poids formidable de poutres et de ferrures. Le perfectionnement du machinisme facilite le travail des métaux que les marteaux pilons malléent sous le dé clic des boutons impulseurs. Le fer forgé réédite, mo-

(1) V. les curieux fascicules de M. Hénard, architecte, ses discussions sur les diverses formes d'alignement ; son projet de pont en X sur la Seine ; ses visées relatives à l'établissement, en place des fortifications de Paris désaffectées, d'un boulevard à redans, avec douze parcs périphériques.

dernisés, les festons et les astragales d'antan. Les fontes flammées subissent des colorations imprévues. L'excellence des fours et la maîtrise des artisans permettent l'épuration des mosaïques et des céramiques dont se pavoisent les murailles extérieures et s'ornent les intérieures. Le verre, sous le souffle averti des verriers, s'irise de teintes surnaturelles et se modèle selon les vœux les plus biscornus. Enfin le boistaraudé, sculpté, ajouré, tordu en d'inconcevables convulsions, répond à toutes les requêtes.

Et la chimie, dans ses alambics et ses cornues, découvre chaque jour de quoi dissiper les dernières défauts et colorer ce qui, sans elle, demeurerait morose et inexpressif...

### III

En attendant que l'intellect des municipalités et des constructeurs se transforme et que nos villes, par leur volonté en communion, entrent dans la voie esthétique, il est curieux d'observer comment se comporte l'architecture moderne en